

AFFAIRE N° 24 - Prise en compte au Budget de la Commune pour l'ex.1962
de diverses subventions FIDOM -

Le Maire donne lecture du rapport, en signalant, en passant, que les recettes et les dépenses se balancent :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de prendre en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962 en recettes et en dépenses les diverses subventions allouées par le FIDOM pour les travaux ci-après :

- En dépenses au compte 230 :

Chap. 2022 -Voies et réseaux -

Tranche 1961

- Art.23020 - adduction d'eau :		
agrandissement station de pompage.....		20.000.000
La Bretagne - Le Brûlé.....		10.000.000
	A reporter.....	<u>30.000.000</u>

Report..... 30.000.000

Tranche 1962 -

Station de traitement.....	5.000.000
Canal du Brûlé (Domanjod).....	2.000.000

37.000.000

art.23023 - Réfection des rues	3.000.000
Modernisation partie basse C.D.42.....	

23025 - Assainissement Ruisseau des Neirs.....	20.000.000
	<u>60.000.000</u>

en recettes au compte 105

Art. 10.532 - Programme FIDOM 1961-1962.....	60.000.000
--	------------

Adopté à l'unanimité.